



Mai 2026 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 4 mai 2026, le Conseil municipal a décidé de procéder à la mise à jour du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal et a adjugé ce mandat au bureau 2F ingénieurs conseils Sàrl.
- Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour les travaux de fourniture et pose de faux plafonds dans la salle de musique du Collège du Reposieux à l'entreprise M+M MONTAGE ET MAINTENANCE SA ;
- Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil municipal a adjugé les travaux de fourniture d'urnes funéraires avec couvercles et de dalles à l'entreprise Matériaux PLUS SA ;
- Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil municipal a confirmé l'adjudication, en date du 11 mai 2026, à l'entreprise IDDI Informatique & IT Services ;
- Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil municipal a délivré à M. Laurent WOEFFRAY qui est déjà titulaire d'une autorisation d'exploiter, une autorisation de changement d'enseigne, au sens de l'art. 4 LHR, la boulangerie "Les Délices d'Amorim";
- Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil municipal a délivré à M. David MARIÉTAN une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café - restaurant "Le B Sportsbar";
- Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil municipal a délivré à M. Vasilios ZIOGAS une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-bar "Café d'Arche".
- Lors de sa séance du 18 mai 2026, le Conseil municipal a délivré à Mme Stéphanie VERMOT une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant scolaire et d'entreprise - traiteur "La Virgule".

Établi et publié le 8 juin 2026.